

UNIQUEMENT À LA
DÉCHÈTERIE DE LES ANGLÉS

SMICTOM

RHÔNE - GARRIGUES

à partir du
**29
JUN
2021**

MISE EN PLACE DE
LA COLLECTE
DE L'AMIANTE

**Le SMICTOM Rhône-Garrigues
organise la collecte des déchets d'amiante lié.**

- › Service gratuit
- › Exclusivement sur rendez-vous au **04 32 62 85 11**
- › Réservé uniquement aux particuliers
- › Limité à 1 m³ ou 10 m²
- › Opération 1 fois par mois avec seulement 8 rendez-vous
- › Déchèterie fermée pendant les dépôts



si la température extérieure est supérieure à 40°C
PAS DE PRISE DE RENDEZ-VOUS NI DE DÉPÔT

a

**ATTENTION !
CONTIENT DE
L'AMIANTE**

Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé

Suivre les consignes
de sécurité

MODE D'EMPLOI

LA COLLECTE DE L'AMIANTE



4 étapes préparatoires

- 1 | Contactez le **04 32 62 85 11** pour procéder à une **pré-inscription** et obtenir une **date de rendez-vous**.
- 2 | Une semaine avant le rendez-vous, **venez retirer le big-bag** (mis à disposition gratuitement) au 160 Chemin des Sableyes – 30400 Villeneuve lez Avignon (Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité)
- 3 | Lors de votre venue, **signez le bon de retrait** du big bag, valant également confirmation de présence au rendez-vous (Si le rendez-vous n'est pas honoré, le big-bag vous sera facturé).
- 4 | **Emballez vos déchets d'amiante lié :**
 - > Chaque déchet doit être soigneusement emballé dans le **big-bag fourni** en s'assurant de ne pas le déchirer,
 - > **Fermer les big-bags de façon étanche,**
 - > Après utilisation, vos **équipements de protection individuelle** (combinaison, masque, gants, lunettes de protection) sont à **déposer dans un sac poubelle** (noir) bien fermé.

À votre domicile

Nous vous conseillons de :

- > Porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) de type : masque anti poussières FFP3, gants, combinaison étanche jetable, lunettes de protection, ...) préalablement acquis par vos soins.
- > Démontez les pièces sans les casser, percer ni scier,
- > Privilégiez le transport en remorque,
- > Pensez également à préserver votre entourage,
- > Mouillez les déchets d'amiante afin d'éviter l'envol de poussières,
- > Venez accompagné pour décharger les déchets.

À la déchèterie de Les Angles

À votre arrivée le jour de votre rendez-vous, merci de porter vos EPI. Un agent vous accueille et vérifie la conformité de votre chargement :

Le chargement est conforme :

- ↑ Si l'ensemble des déchets est emballé dans le contenant fourni par le SMICTOM Rhône-Garrigues,
- ↓ Si le contenant est fermé et ne présente aucune déchirure.
- ✓ Vous pourrez alors décharger vos déchets dans la benne identifiée. Pensez à signer le bordereau de suivi des déchets.

Le chargement n'est pas conforme :

- ↑ Si le contenant n'est pas celui fourni par le SMICTOM Rhône-Garrigues,
- ↓ Si le contenant n'est pas étanche,
- ✗ Il vous sera demandé de réemballer le chargement afin qu'il puisse être déposé en toute sécurité (de nouveaux big-bags seront fournis et facturés à l'utilisateur).

Attention !

- > Pendant le dépôt d'amiante, le site est fermé à tout visiteur sans rendez-vous,
- > Aucun autre déchet n'est accepté lors du dépôt d'amiante
- > Aucune aide n'est apportée par le gardien lors du déchargement,
- > Les consignes du gardien sont à respecter obligatoirement.

Le SMICTOM Rhône-Garrigues et les agents de la déchèterie se doivent toutes vérifications et contrôles de la procédure de dépôt et sont autorisés à refuser l'accès dans la déchèterie.



Déchets refusés

Amiante libre et friable (flocages, calorifugeages, dalles, ...).
Pour ce type d'amiante, vous devez faire appel à une société spécialisée.



Déchets acceptés

Plaques ondulées et ardoises en fibrociment : 10 m² maximum par apport et par foyer.
Canalisations et tuyaux en fibrociment
Bacs horticoles.



EN SAVOIR PLUS SUR L'AMIANTE

Qu'est-ce que l'amiante ?

Issu de broyages de roches minérales, l'amiante a été inclus dans de nombreux matériaux de construction (comme le ciment) pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre les incendies.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997 mais il subsiste encore beaucoup de matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments.

Quels sont les dangers de l'amiante ?

L'amiante est un déchet dangereux pour la santé.

L'amiante lié ne doit surtout pas être cassé, percé, scié, frotté.

C'est la libération des fibres d'amiante qui le rend dangereux pour votre santé.

Pour limiter les risques, vous pouvez confier l'élimination de vos déchets amiantés à une entreprise certifiée. L'élimination de l'amiante nécessite la plus grande prudence.

Informations et contacts



DÉCHÈTERIE DE LES ANGLÉS

1 Chemin du Pignelier,
30133 Les Angles



160 Chemin communal des Sableyes,
30400 Villeneuve-Lez-Avignon

04 90 15 17 80



**ATTENTION !
CONTIENT DE
L'AMIANTE**

Respirer la
poussière d'amiante
est dangereux
pour la santé

Suivre les consignes
de sécurité